

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT MAXIMIN LA
SAINTE BAUME
TRESORERIE
8, BD REY
83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
TÉLÉPHONE : 04 94 78 02 90
MÉL. : t083013@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 15h30
Réception : (Avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Fabienne DEVAUX
Téléphone : 04 94 37 01 61
Télécopie : 04 94 86 53 34
Réf :

Saint Maximin la Sainte Baume , le 10 juillet 2017

La Trésorière de St MAXIMIN la Ste BAUME

A

Madame le Maire de Saint Maximin

Objet : Produits irrécouvrables

REF : Etat n°2885500233

Madame, Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-joint un état de produits irrécouvrables concernant votre service EAU d'un montant de 1423,,09 EUROS accompagné des pièces justifiant l'irrécouvrabilité des créances en raison des motifs énoncés au regard de chacune d'elles.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre cet état au Conseil Municipal, compétent pour prononcer l'admission en non valeur de ces créances irrécouvrables.

Le mandat de dépense sera ensuite imputé au compte 6541 "Créances admises en non valeur" justifié par la délibération et les pièces justificatives fournies, après inscription des crédits budgétaires.

Dans l'éventualité où le Conseil Municipal refuserait totalement ou partiellement l'admission en non valeur de ces créances, la délibération correspondante motivant le refus ainsi que les dossiers rejetés devront m'être adressés en retour.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire à l'assurance de ma parfaite considération.

La Trésorière,

Fabienne DEVAUX



EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 07/07/2017

083013 TRES. SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

20300 - EAU - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

Exercice 2017

Numéro de la liste 2885500233

50 pièces présentes pour un total de

2009 T-900120002317	1423,09	DURAND Gilles	106,74 NPAl et demande renseignement négative
2010 R-9991-6090		SARL LE BISTROT-TILLI	10,01 RAR inférieur seuil poursuite
2010 R-9991-880		BONARDIN -CADET Olyvi	11,74 PV carence
2010 R-9992-1242		CAMINITA CHRISTIAN .	5,32 Poursuite sans effet
2010 R-9992-1242		CAMINITA CHRISTIAN .	29,3 Poursuite sans effet
2010 R-9992-1242		CAMINITA CHRISTIAN .	3,64 Poursuite sans effet
2010 R-9992-888		BONARDIN OLVIER-CADE	4,66 PV carence
2011 R-2-2032		DEILMANN Benoit Et Co	35,84 RAR inférieur seuil poursuite
2011 R-2-2032		DEILMANN Benoit Et Co	6,93 RAR inférieur seuil poursuite
2011 R-2-2640		FEDEROWSKI MICHELINI	90,76 PV carence
2011 R-2-2640		FEDEROWSKI MICHELINI	18,27 PV carence
2011 R-2-2903		GAGEY ALEXANDRA .	82,59 PV carence
2011 R-2-2903		GAGEY ALEXANDRA .	16,38 PV carence
2011 R-9991-2620		FEDEROWSKI MICHELINI	14,7 PV carence
2011 R-9991-2620		FEDEROWSKI MICHELINI	75,32 PV carence
2011 R-9991-4867		MOTTON JEAN-LOU .	23,94 PV carence
2011 R-9991-4867		MOTTON JEAN-LOU .	115,29 PV carence
2011 R-9991-893		BONARDIN OLVIER-CADE	9,79 PV carence
2012 R-1-2879		GAGEY ALEXANDRA .	76,27 PV carence
2012 R-1-2879		GAGEY ALEXANDRA .	15,62 PV carence
2012 R-4-2947		GAGEY ALEXANDRA .	80,81 PV carence
2012 R-4-2947		GAGEY ALEXANDRA .	16,72 PV carence
2012 R-4-3999		LA BROUSSE Michel	36,92 PV carence
2012 R-4-3999		LA BROUSSE Michel	7,04 PV carence
2012 R-4-4891		MICO ARLETTE CHEZ MA	3,91 Décédé et demande renseignement négative
2012 R-4-7243		TREDEZ JEAN-MICHEL .	40,83 Décédé et demande renseignement négative

7606a1bf2bcaaa99ca3474330a718f71593485013933

2012 R-4-7243	TREDEZ JEAN-MICHEL .	7,04 Décédé et demande renseignement négative
2013 R-1-7337	TREDEZ JEAN-MICHEL .	1,68 Décédé et demande renseignement négative
2013 R-1-7337	TREDEZ JEAN-MICHEL .	9,38 Décédé et demande renseignement négative
2013 R-2-3040	GAGEY ALEXANDRA .	33,6 PV carence
2013 R-2-3040	GAGEY ALEXANDRA .	121,2 PV carence
2013 R-2-4811	MARTINEZ ALAN .	6,72 PV carence
2013 R-2-4811	MARTINEZ ALAN .	31,67 PV carence
2014 R-12-1554	PARIS Jacqueline	2,52 Décédé et demande renseignement négative
2014 R-12-1554	PARIS Jacqueline	19,95 Décédé et demande renseignement négative
2014 R-12-1554	PARIS Jacqueline	1,35 Décédé et demande renseignement négative
2014 R-14-917	BOUTEUIL Frederic	0,71 RAR inférieur seuil poursuite
2014 R-2-2495	GAGEY ALEXANDRA	11,74 PV carence
2015 R-8-332	BAGLIKOW Ignacia	58,28 PV carence
2015 R-8-332	BAGLIKOW Ignacia	7,91 PV carence
2015 R-8-332	BAGLIKOW Ignacia	14,79 PV carence
2016 R-2-2625	SAS RIEN QUE DU BONH	0,29 RAR inférieur seuil poursuite
2016 R-2-2625	SAS RIEN QUE DU BONH	0,16 RAR inférieur seuil poursuite
2016 R-2-2625	SAS RIEN QUE DU BONH	5,08 RAR inférieur seuil poursuite
2016 R-3-326	BAGLIKOW Ignacia	9,6 PV carence
2016 R-3-326	BAGLIKOW Ignacia	69,62 PV carence
2016 R-3-326	BAGLIKOW Ignacia	17,4 PV carence
2016 R-5-326	BAGLIKOW Ignacia	8,41 PV carence
2016 R-5-326	BAGLIKOW Ignacia	4,64 PV carence
2016 R-5-326	BAGLIKOW Ignacia	40,01 PV carence

TOTAL

1423,09

Sujet : Mise en Demeure - Erreur de destinataire

De : Gilles Durand <giloudurand@yahoo.fr>

Date : Sun, 28 May 2017 09:22:45 +0000 (UTC)

Pour : Saint Maximin Trésor Public <t083013@dgifp.finances.gouv.fr>

Bonjour,

J'ai reçu ce jour un courrier de vos services me demandant de régler une facture de 118.72€ concernant des créances de "Eau - St Maximin" datant de 2009.

Je n'habitais pas la région en 2009 (nous sommes arrivés en 2012) et ne suis pas concerné par ces créances.

vos Ref: n°acte 22491163733

Je vous remercie donc de ne pas poursuivre cette Mise en demeure à mon encontre.

Bien cordialement,

Gilles DURAND
0619560609
Route de Cauron
83860 Nans les Pins



pôle emploi



2017020388963P00/1TF700113/002347

TRES ST MAXIMIN LA STE BAUM
CS 60506
8 BD REY
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

**Références à rappeler**

numéro identifiant 0757460B

votre référence : OTD4301427388/204002015/1 LE TAMPON, le 06 février 2017
4107743233

HC7C

Objet : Interruption des retenues

Madame, Monsieur,

Par lettre du 16 décembre 2015, vous nous avez demandé de procéder à la saisie sur les allocations versées à M. BONARDIN-CADET OLIVIER, d'une somme de 55,99 euros.

Nous vous informons que l'intéressé a cessé d'être indemnisé et nous ne pouvons en conséquence poursuivre les retenues. A ce jour, le solde de votre créance s'élève à 49,99 euros.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

ARRIVE LE
10 FEV. 2017
TRESORERIE de SAINT MAXIMIN

POLE EMPLOI DU TAMPON CS 41011 106 BIS RUE MARTINEL LASSAYS 97831 LE TAMPON CEDEX

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H30 A 11H30 RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS LE LUNDI, MARDI, JEUDI DE 11H30 A 16H00 ET LE MERCREDI DE 11H30 A 13H00



pôle emploi

ARRIVE LE

12 AOÛT 2016

2016108323119P00/1TF600108/001073

TRESORERIE de SAINT MAXIMIN



TRES. ST-MAXIMIN-STE-BAUME
B P 56
8 RUE REY
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Références à rappeler

numéro identifiant 0757460B
numéro de dossier 940

LE TAMPON, le 09 août 2016

HC69

Objet : **Reprise des retenues**

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir un(e) AVIS A TIERS DETENTEUR référencé(e)
OTD4301427388/203002015/13921534933 à l'encontre de :

M. BONARDIN-CADET OLIVIER
BATIMENT A RESIDENCE LE MOLIERE
42 RUE DU GENERAL AILLERET
97430 LE TAMPON

A ce jour, nous avons déjà effectué des retenues pour un montant de 0 euros sur la somme de 140,11 euros à saisir.

L'intéressé s'étant réinscrit comme demandeur d'emploi, et bénéficiant à nouveau des allocations de chômage, nous allons reprendre les retenues légales.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

POLE EMPLOI REUNION MAYOTTE

Adresse de correspondance

BP 7131 STE CLOTILDE 40 RUE LORY LES BAS 97490 ST DENIS

POLE EMPLOI REUNION MAYOTTE CTRE AFFAIRE CADJEE BAT C 62 BD DU CHAUDRON 97490 ST DENIS

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

Avis d'opposition à tiers détenteur sur rémunérations



ARRIVE LE

30 MARS 2016

Références à rappeler :

Collectivité : ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME
Acte : 20400/2016/15629624933
Débiteur : 3312167758
Mme FEDEROWSKI Micheline
Montant de l'Acte : 229,91 Euro

TRESORERIE SAINT-MAXIMIN-LA-SAIN
58 BD REY CS 60506
83470 ST MAXIMIN
TRESORERIE de SAINT MAXIMIN

*OTDB Hélias 20420
— hors Hélias 20320
6/4/16*



REÇU LE

21 MARS 2016

PAM

Contactez, pour toute information :

TRES. SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BA
Références bancaires :
BDFEFRPPCCTFR903000100831D83400000040
Tél : 04 94 78 02 90
Mél : t083013@dgfp.finances.gouv.fr
Ouvert : 8H30 12H 13H 15H30 sf MER VEN AM

POLE EMPLOI PICARDIE
PLATEFORME ACTIVITES MUTUALISEES
80094 AMIENS CEDEX 3

Madame, Monsieur,

L'article L 1617-5-7° du code général des collectivités territoriales m'autorise à obtenir le paiement des sommes dues aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux et aux établissements publics de santé par voie d'opposition à tiers détenteur (voir page 2 du présent acte).

En conséquence, je vous serais obligé de me verser, à concurrence de la somme totale restant due par la personne indiquée ci-dessous, les rémunérations dont vous êtes débiteur à son égard. Si vous êtes débiteur de rémunérations à terme ou sous condition, vous voudrez bien procéder à leur versement entre mes mains dès l'expiration du terme ou la réalisation de la condition.

Je vous informe qu'il vous appartient :

- de M'ACCUSER RÉCEPTION en renvoyant le formulaire ci-joint (voir page 3), dûment complété, par retour de courrier, m'avisant le cas échéant des cession, saisie, avis ou opposition à tiers détenteur, paiement direct de créances d'aliments en cours d'exécution sur les mêmes rémunérations.

A défaut, votre responsabilité pourrait être engagée dans les conditions fixées aux articles L.3252-9 et L.3252-10 du code du travail (voir page 2).

- de déterminer les retenues à effectuer en tenant compte des dispositions des articles R.3252-2 à 3252-4 du code du travail. Le barème joint en annexe précise les quotités saisissables applicables aux rémunérations du travail.

Vos règlements vous libéreront à due concurrence envers votre créancier et devront me parvenir dans le délai de **TRENTE JOURS** à compter du calcul de la rémunération, sous peine d'être majorés du taux d'intérêt légal (article L.1617-5 5° du code général des collectivités territoriales).

Toute contestation relative au présent acte doit être formulée dans les conditions fixées par l'article L 1617-5-1° et 2° du code général des collectivités territoriales (voir page 2).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A ST MAXIMIN LA STE BAUME, le 11/03/2016,

Le comptable public,

DEVAUX Fabienne

*CIC Pub. Nord Europe
Ag Abbeville
6 Place du Pilon
80100 Abbeville AS 629/02601*

TOTAL RESTANT DÛ : 229,91 Euro

Pour effectuer ce règlement

- en espèces : adressez-vous à la trésorerie concernée, muni du présent avis ;
- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, en indiquant les « références à rappeler » précisées ci-dessus.

Toute demande de quittance doit être demandée au comptable public

POLE EMPLOI PICARDIE
Plateforme Regionale
Activités Mutualisées
CS 79445
80094 AMIENS Cedex 3

Radie

À ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

PAR Mme FEDEROWSKI Micheline

14 QUAIT DE LA POINTE
RES ALBATROS APT3 ETAGE 2
80100 ABBEVILLE

Né(e) FR
le 29/03/1963

*Validé
OTDB*

*OTDB Hors K1
20420*

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable public dont émane le présent document. Le cas échéant, les informations portées sur le présent courrier sont susceptibles d'être transmises à l'organisme ordonnateur.

Accusé-réception d'opposition à tiers détenteur



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme POLE EMPLOI P/C MME LE B Nadia Nee Garcin
34 RUE ALFRED CURTEL
CS 80149
13010 MARSEILLE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BA
58 BD REY CS 60506
CS 60506
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

Références à rappeler :

Collectivité : ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME
Acte : 20400/2017/22207971733
Débiteur : 3322513252
M LA BROUSSE Michel
Montant Acte : 53,85 Euro

+ 43,96

12/13/16



J'accuse réception de l'opposition à tiers détenteur par laquelle vous me demandez de payer les sommes dues à la collectivité, l'établissement public local ou l'établissement public de santé créancier par le débiteur désigné ci-dessous.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne suis pas employeur de cette personne

Je vous adresse un règlement par :

espèces chèque bancaire/postal, d'un montant de€ (en chiffres)

libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et venant en déduction du montant de ma dette envers cette personne.

Je m'acquitterai le, date à laquelle ma dette envers cette personne sera devenue exigible.

Saisies antérieures (art. L. 3252-9 du code du travail)

Conformément aux dispositions de l'article L. 3252-9 du code du travail, je vous informe qu'un(e) :

cession de rémunération avis à tiers détenteur paiement direct de pensions alimentaires

saisie opposition à tiers détenteur

a été pratiqué(e) sur les rémunérations du débiteur par : (*).....
le.....

Tribunal d'instance compétent :

En cas de saisie des rémunérations en cours d'exécution, le règlement de la présente opposition viendra en concours avec les autres saisies notifiées antérieurement, dans les conditions fixées à l'article L. 3252-8 du code du travail.

En cas de notification d'un avis à tiers détenteur, le règlement de l'avis et de l'opposition à tiers détenteur se fera selon les dispositions de l'article L. 3252-8 du code du travail.

Autres cas :

A. Manosque, le 19/04/17 Signature

Pôle emploi PACA
Unité Activités Centralisées Manosque
260 Av B. Pascal Parc Activités St Joseph
04100 MANOSQUE
Fax : 04 02 70 47 14 ou 04 02 70 70 74

Cochez la case correspondant à votre situation

*Désignez précisément la personne ayant effectué l'acte indiqué, notamment le comptable public compétent en cas d'avis ou d'opposition à tiers détenteur

TOTAL RESTANT DÙ : 53,85 Euro

ARRIVE LE

24 AVR. 2017

TRESORERIE de SAINT MAXIMIN

À ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

PAR M LA BROUSSE Michel
CHE DU VALLON DE LA ROUGIERE
6 RES LA ROCADE
13240 SEPTEMES LES VALLONS



COTE D'AZUR

MONETIQUE FIDUCIAIRE INCIDENTS
CHEMIN DE LA BAUME
83200 TOULON

FAX : 0498072186

2017/189

571159825103 0000
1/1 - 2832/3704 - 8251 - 181146784 02832 DD 110725
E OF 0 L135621 53626 G4M 10.00 4.86
0000483 000377821195 82 000 NC0001 20170424 000777

TRES DE ST MAXIMIN OTD
8 BOULEVARD REY
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

V / Réf : 3313539679MOTTON JEAN
N / Réf : 20170181006

TOULON, le 25/04/2017

Objet : *Oppo./Saisie Tiers Détenteur*
31/03/2017 - 335,24 euros

ARRIVE LE

27 AVR. 2017

TRESORERIE de SAINT MAXIMIN

Madame, Monsieur,

Suite à la procédure ci-dessus référencée que vous nous avez notifiée à l'encontre de M MOTTON JEAN LOU, nous vous informons que nous ne sommes pas débiteurs de cette personne, au motif suivant : Compte(s) sans provision.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable du Service

ECOPLI

LA VALETTE VAR
 TOULON PIC VAR
 23-05-17
 126 EO 1F5384
 06DO 839650

€ F
001
 LA PC
 HZ 10

RV90 16571017333

EXP. ►

RIEN QUÉ DU BONHEUR
 PAR M VION Gerard
 1 Ave du Ras Lané
 83143 LE VAL

Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
 Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
 La Poste has made every effort to deliver this item.
 However, we are returning it for the following reason :

Défaut d'accès ou d'adressage
 Address illegible / Inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
 Unclaimed recorded delivery

Vous êtes redevable selon les prescriptions légales.
 La situation dont le décompte détaillé figure dans le tableau ci-dessous
 a notification du présent document, la procédure visant à obtenir le
 ée le 01/08/2016, en vertu de titre(s) rendu(s) exécutoire(s) par l'ord

En cas de changement définitif de domicile,
 prière de renvoyer à l'expéditeur en indiquant
 la nouvelle adresse dans le cadre barré au verso.

2016-R-2-2625-8441	25/04/2016	Titre 82 Rôle 2 REDEVANCE POLLUTION	0,29		5,37	
2016-R-2-2625-8442	25/04/2016	Titre 82 Rôle 2 REDEVANCE MODERNISATION	0,16		5,53	
2016-16571017333-	01/08/2016	Lettre de relance standard			5,53	
2016-16747673933-	30/09/2016	Mise en demeure standard			5,53	
Total 2016 - R-2-2625			5,53	0,00	5,53	0,00
Total 2016			5,53	0,00	5,53	0,00
Total BC 20300			5,53	0,00	5,53	
BC 20400 - ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME						
2016-R-203002-2625-8440	25/04/2016	Titre 19 Rôle 203002 Redevance d'assainissement	10,73		10,73	
2016-16645883633-	29/08/2016	Lettre de relance standard			10,73	

Avis d'opposition à tiers détenteur sur Compte(s) bancaire(s)



ARRIVE LE

14 DEC. 2016

Références à rappeler :

Collectivité : ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME
Acte : 20400/2016/16903541433
Débiteur : 3340752864
Mme BAGLIKOW Ignacia
Montant de l'Acte : 446,10 Euro

TRESORERIE SAINT-MAXIMIN-LA-SAIN
58 BD REY CS 60506
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

TRESORERIE de SAINT MAXIMIN



Contactez, pour toute information :

TRESORERIE SAINT-MAXIMIN-LA-SAIN
Références bancaires :
BDFEFRPPCCTFR903000100831D83400000040
Tél : 04 94 78 02 90
Mél : t083013@dgifp.finances.gouv.fr
Ouvert : 8H30 12H 13H 15H30 sf MER VEN AM

CRCAM D ALPES PROVENCE
AG TRETS
4 AV MIRABEAU
13530 TRETS

Madame, Monsieur,

L'article L 1617-5-7° du code général des collectivités territoriales m'autorise à obtenir le paiement des sommes dues aux collectivités territoriales et établissements publics locaux et aux établissements publics de santé par voie d'opposition à tiers détenteur (cf. page 2 du présent acte).

En conséquence, je vous serais obligé de me verser, à concurrence de la somme totale restant due par la personne indiquée ci-dessous, les fonds qui lui appartiennent et dont vous êtes dépositaire. Si vous êtes détenteur à son égard de fonds affectés d'un terme ou d'une condition, vous voudrez bien procéder à leur versement entre mes mains dès l'expiration du terme ou la réalisation de la condition. Je vous informe que :

- l'opposition à tiers détenteur emporte **ATTRIBUTION IMMÉDIATE** des fonds saisis au profit de la collectivité publique créancière désignée ci-dessous, à concurrence des sommes pour lesquelles l'opposition est pratiquée (article 43 de la loi n°91-650 du 9 juillet 1991) ;

- le présent avis d'opposition à tiers détenteur rend indisponibles les sommes figurant sur le(s) compte(s) bancaire(s) ou postal(aux) du débiteur référencé ci-dessous ainsi que les sommes figurant sur tous les autres comptes du débiteur qui représentent des sommes d'argent (articles 73 et 74 du décret n°92-755 du 31 juillet 1992) ;

- il vous appartient de **M'ACCUSER RÉCEPTION** en renvoyant le formulaire ci-joint (voir page 3), dûment complété, par retour de courrier, m'avisant le cas échéant des cessions de créances, délégations, saisies, oppositions ou avis à tiers détenteurs qui vous auraient été antérieurement notifiés (article 44 de la loi n°91-650 du 9 juillet 1991), et/ou de la mise à disposition du débiteur personne physique d'une somme à caractère alimentaire (article 47-1 de la loi n°91-650 du 9 juillet 1991).

A défaut, votre responsabilité pourrait être engagée dans les conditions fixées à l'article 64 du décret n°92-755 du 31 juillet 1992 (voir page 2).

Vos règlements vous libéreront à due concurrence à l'égard de votre créancier et devront me parvenir dans le délai de **TRENTE JOURS** à compter de la date de disponibilité du solde saisi-attribué. A défaut, les sommes saisies pourraient vous être réclamées majorées du taux d'intérêt légal (article L.1617-5 7° précité).

Toute contestation relative au présent acte doit être formulée dans les conditions fixées par l'article L 1617-5-1° et 2° du code général des collectivités territoriales (voir page 2).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A ST MAXIMIN LA STE BAUME, le 23/11/2016,

Le comptable public,

DEVAUX Fabienne

TOTAL RESTANT DÛ : 446,10 Euro

ABSENCE DE PROVISION

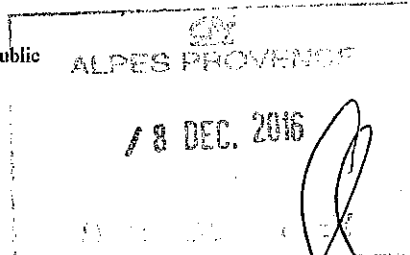


ALPES PROVENCE
Service des Mesures Exécutoires

Pour effectuer ce règlement

- en espèces : adressez-vous à la trésorerie concernée, muni du présent avis ;
- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC, en indiquant les « références à rappeler » précisées ci-dessus.

Toute demande de quittance doit être demandée au comptable public



À ASST - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

PAR Mme BAGLIKOW Ignacia

94 CHEMIN DES ROCAILLES

83470 ST MAXIMIN

Né(e)
le

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable public dont émane le présent document. Le cas échéant, les informations portées sur le présent courrier sont susceptibles d'être transmises à l'organisme ordonnateur.

Accusé-réception d'opposition à tiers détenteur



POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON
600 RTE VAUGUIERES
CS 40027
34078 MONTPELLIER

Coordonnées de la trésorerie :

TRESORERIE SAINT-MAXIMIN-LA-SAIN
58 BD REY CS 60506

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME



Références à rappeler :

Collectivité : EAU - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME
Acte : 20300/2016/16057360833
Débiteur : 3327280491
M MARTINEZ ALAN.
Montant de l'Acte : 38,39 Euro

J'accuse réception de l'opposition à tiers détenteur par laquelle vous me demandez de payer les sommes dues à la collectivité, l'établissement public local ou l'établissement public de santé créancier par le débiteur désigné ci-dessous.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne suis pas employeur de cette personne

Je vous adresse un règlement par :

espèces chèque bancaire/postal, d'un montant de€ (en chiffres)

libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et venant en déduction du montant de ma dette envers cette personne.

Je m'acquitterai le, date à laquelle ma dette envers cette personne sera devenue exigible.

Saisies antérieures (art. L. 3252-9 du code du travail)

Conformément aux dispositions de l'article L. 3252-9 du code du travail, je vous informe qu'un(e) :

- cession de rémunération avis à tiers détenteur paiement direct de pensions alimentaires
 saisie opposition à tiers détenteur

a été pratiqué(e) sur les rémunérations du débiteur par : (*).....
le.....

Tribunal d'instance compétent :

En cas de saisie des rémunérations en cours d'exécution, le règlement de la présente opposition viendra en concours avec les autres saisies notifiées antérieurement, dans les conditions fixées à l'article L. 3252-8 du code du travail.

En cas de notification d'un avis à tiers détenteur, le règlement de l'avis et de l'opposition à tiers détenteur se fera selon les dispositions de l'article L. 3252-8 du code du travail.

Autres cas : Merci de préciser sa date de naissance au sein de l'acte complet
d'approchant en envoyant un acte complet

A....., le.....Signature

Martpella

18/04/2016

Pôle emploi
Direction de la Production
Agence Liberté

Cochez la case correspondant à votre situation

*Désignez précisément la personne ayant effectué l'acte indiqué, notamment le comptable public compétent en cas d'avis ou d'opposition à tiers détenteur

TOTAL RESTANT DÛ : 38,39 Euro

Né le 19/02/1991

À EAU - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME

PAR M MARTINEZ ALAN.
LES CONDAMINES

11300 ST POLYCARPE

B/05/2016
Pôle emploi
Direction de la Production
Agence Liberté



**Certificat de non recouvrement suite à une phase
comminatoire amiable**

Réf. de dossier 33 045 869

le 23 mai 2016

Conformément aux articles 128-I de la loi n°2004-1485 du 30 décembre 2004 et L.1617-5(6°) du Code Général des Collectivités Territoriales, à la demande du comptable public chargé du recouvrement, une phase comminatoire amiable par ministère d'huissier de justice a été diligentée à l'encontre de MARTINEZ ALAN, pour le recouvrement de :

Créance(s)	Montant en Euros
3327280491 : Titre n° R000000000002R000000000002 du 25-10-2013 pour 00004811012544 REDEVANCE POLLUTION	6,72
3327280491 : Titre n° R000000000002R000000000002 du 25-10-2013 pour 00004811012544 FACTURES EAU	31,67

Les multiples courriers et relances envoyés par SCP GIORDANO GONGORA ont été classés Pli Non Distribuable par La Poste. En conséquence, il apparaît que le redevable n'habite plus à l'adresse indiquée.

Le présent certificat est établi pour attester des démarches entreprises par l'étude d'huissier précitée entre le 07/12/2015 et le 20/02/2016 permettant de conclure au caractère irrécouvrable, à ce stade, des sommes en cause.

SCP GIORDANO GONGORA

00000000

ANU
203
204

PPD
pas de lettre



Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
La Poste has made every effort to deliver this item.
However, we are returning it for the following reason :

- Défaut d'accès ou d'adressage
Address illegible / Inaccessible
- Destinataire inconnu à l'adresse
Addressee unknown at marked address
- Pli refusé par le destinataire
Delivery refused by addressee
- Pli avisé et non réclamé
Unclaimed recorded delivery



TRESORERIE DE SAINT MAXIMIN 83470 SAINT MAXIMIN

Mme PARIS JACQUELINE
13 RUE GAMBETTA

83470 ST MAXIMIN

PERIODE : 2eme Semestre : Avril-Septembre 201

En cas de changement définitif de domicile,
prière de renvoyer à l'expéditeur en indiquant
la nouvelle adresse dans le cadre barré au verso.

NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 06/02/2015.

Le montant total dû s'élève à 61.86 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N° piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 20300 - EAU - ST-MAXIMIN-LA-STE-BAUME						
2014-R-12- 1554-5011	27/10/2014	Rôle 12 Facturation Eau Assainissement	38,04		38,04	
2014-R-12- 1554-5012	27/10/2014	Titre 193 Rôle 12 FACTURES EAU	19,95		57,99	
2014-R-12- 1554-5013	27/10/2014	Titre 193 Rôle 12 REDEVANCE MODERNISATION	1,35		59,34	
2014-R-12- 1554-5014	27/10/2014	Titre 193 Rôle 12 REDEVANCE POLLUTION	2,52		61,86	
2015- 12639689033-	19/01/2015	Lettre de relance standard			61,86	
Total 2014 - R-12-1554			61,86	0,00	61,86	0,00
Total 2014			61,86	0,00	61,86	0,00
Total BC 20300			61,86	0,00	61,86	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					61,86	

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
 CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 TRES ST-MAXIMIN-LA-STE BAUME
 8 BD REY CS 60606
 83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
 BIC-IBAN : BDFEFPCCIFR353000100831834D00000010



Dossier : 162 / 2016

Le 14/03/2016

Objet (s) (ordre)

Vos références : (1)
 (2)
 Tél : 04 94 78 02 90 Télécopie : 04 94 86 53 34
 Courriel : t083013
 Horaires d'ouverture : 8H30 12H 19H 15H30 SF MERVEN AM
 Avec ou sans rendez-vous
 Courriel Huissier : laure.girardin@dgfip.finances.gouv.fr

MME GAGEY ALEXANDRA
 2 IMPASSE DES ABATTOIRS
 83170 TOURVES

PROCES-VERBAL

~~DE SAISIE-VENTE~~
~~D'OPPOSITION SUR SAISIE ANTERIEURE~~
~~DE SAISIE-COMPLEMENTAIRE~~
 DE CARENCE
 DE PERQUISITION
~~DE SAISIE-INTERROMPUE~~

NATURE DE LA CREANCE ANNEE	DATE DU COMMANDEMENT OU DE LA MISE EN DEMEURE DE PAYER	SOMMES EXIGIBLES	FRAIS ANTERIEURS	SOMMES VERSEES
Eau et assainissement 2012 TITRE 58	02/05/2012	91,89 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2013	24/04/2013	142,39 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2013	25/10/2013	161,98 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2013	25/10/2013	29,03 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2014 TITRE 97	31/10/2014	105,58 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2012 TITRE 20	11/05/2012	111,30 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2011 TITRE 88	16/11/2011	154,80 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2013 TITRE 212	28/10/2013	97,53 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2012 TITRE 205	22/10/2012	98,97 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2011 TITRE 202	16/11/2011	11,74 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2014 TITRE 94	21/05/2014	111,57 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2012	29/10/2012	134,54 €	0,00 €	0,00 €
Eau et assainissement 2013 TITRE 81	16/05/2013			

MME GIRARDIN LAURE, HUISSIER DES FINANCES PUBLIQUES,
 demeurant à 83177 BRIGNOLES CEDEX PARC DES AUGUSTINS CS 60304,

commissionné par le Préfet du Département du Var,
 en date du 02/07/2014

En vertu des titres émis par le (ou les) organisme(s) public(s) ci-dessus référencé(s)
 et rendus exécutoires par son (ou leurs) ordonnateur(s)

A la demande du comptable de TRES. ST-MAXIMIN-LA-STE BAUME
 demeurant 8 BD REY CS 60506 83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

RESTES DUS	1 251,32 €
Versement(s) antérieur(s)	0,00 €
Sous-total	1 251,32 €
Coût du présent acte (a)	
Ouverture des portes et frais divers	
Versements	
TOTAL DU (A)	

Pour toutes données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, peut être exercé auprès du service/comptable public dont émane le présent document dont les coordonnées figurent dans le présent acte.

(a) voir annexe
 (1) numéro de l'état de poursuites
 (2) numéro d'identifiant du redevable

ne qu'à défaut de payer immédiatement la somme exigible en (A), je vais procéder à la saisie de vos biens mobiliers corporels.
à votre disposition pour toute question relative à cet acte et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération

RENSEIGNEMENTS

Les biens qui garnissent actuellement les lieux occupés par le redevable

- sont insaisissables en vertu des dispositions législatives et réglementaires
- ont une valeur marchande insuffisante
- n'appartiennent pas au redevable

En conséquence, j'établis le présent procès-verbal, le cas échéant en présence de

PERQUISITION

Le redevable est :

- parti sans laisser d'adresse

Autres motifs :

- n'habite pas à l'adresse indiquée
- anomalie d'adresse

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Le débiteur

La redevable avait quitté le logement au printemps 2013.

RSA

- pas de véhicule, le peu de mobilier = aucune valeur -

